



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-05-065

**DEPOT D'UNE DEMANDE  
DE SUBVENTION AU  
TITRE DE LA DETR ET DE  
LA DSIL POUR LE COMPTE  
DE L'ANNEE 2018,  
CONCERNANT LA  
REHABILITATION DU  
BATIMENT N°6 DU  
QUARTIER ORDENER**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 10 AVRIL 2018**

**NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 48

présents : 31

votants : 35

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
29 MARS 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :  
Daniel FROMENT**

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Pontarmé, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

### *Séageaient à l'assemblée :*

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

### *Pouvoirs :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)

### *Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

*Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :*  
Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 31 présents, 17 absents et 4 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'appel à projet 2018 au titre de la DETR en date du 19/02/2018

**Considérant** que la loi n°2015-991, du 7 Août 2015 NOTRe, prévoit une extension des compétences obligatoires des EPCI, avec un transfert des compétences en matière économique, aux EPCI, au 1<sup>er</sup> Janvier 2017,

**Considérant** la nécessité de voir cette opération aboutir, afin de conforter et renforcer la vocation « accueil d'entreprises » du bâtiment 6 et de maintenir et développer l'emploi sur le site Ordener,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente en charge des relations avec les prestataires, par un vote au scrutin ordinaire, par 35 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, à déposer une demande de subvention, aussi élevée que possible, au titre de la DETR 2018, concernant l'opération susvisée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instruction du dossier,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à déposer une fiche opération au titre de la DSIL concernant l'opération susvisée.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer la demande de subvention réalisée au titre de la DSIL concernant l'opération susvisée

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Envoyé en préfecture le 13/04/2018  
Reçu en préfecture le 13/04/2018  
Affiché le **13 AVR. 2018**  
ID : 060-200066975-20180410-DEL2018CC05065-DE

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les m

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le :  
Et de l'affichage le : **13 AVR. 2018**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le **13 AVR. 2018**

Le Président

**Philippe CHARRIER**



Le Président,

**Philippe CHARRIER**